



RAPPORT ANNUEL

2022-2023



Table des matières

- 03 | LETTRE DU PRÉSIDENT
- 04 | MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE
- 06 | SUIVI DE VOTRE INVESTISSEMENT DANS ANBL
- 08 | PLAN STRATÉGIQUE
- 09 | BILAN DE L'ANNÉE 2022 – 2023
- 12 | APERÇUS DES AMÉLIORATIONS DES OPÉRATIONS
- 14 | CULTURE DE HAUTE PERFORMANCE
- 15 | PRIX DES CARTES DE POINTAGE DES MAGASINS
- 16 | CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS
- 17 | PLEINS FEUX SUR LES PRODUCTEURS LOCAUX
- 18 | LISTE DES PRODUCTEURS LOCAUX
- 20 | RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE
- 22 | GOUVERNANCE
- 24 | EMBLEMMENT DES MAGASINS
- 26 | VENTES PAR EMBLEMMENT
- 28 | RAPPORT DE LA DIRECTION ET DU VÉRIFICATEUR
- 32 | ÉTATS FINANCIERS

170, rue Wilsey, C.P. 20787
Fredericton, NB E3B 5B8

anbl.com

ISSN: 070 425 74
ISBN: 978-1-4605-3511-0



Lettre du président

L'honorable Ernie Steeves
Ministre des Finances
Province du Nouveau Brunswick
Fredericton, Nouveau Brunswick

Monsieur le Ministre,

En tant que président du conseil d'administration et conformément à la *Loi sur la réglementation des alcools du Nouveau-Brunswick* et la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, j'ai le grand plaisir de vous remettre le rapport annuel 2022–2023 d'Alcool NB Liquor (ANBL). Moi-même, ainsi que l'ensemble du conseil d'administration sommes responsables de l'atteinte des buts et objectifs décrits dans ce rapport; nous prenons cette responsabilité au sérieux et en sommes très fiers.

Les ventes totales d'ANBL, qui s'élèvent à 523,3 millions de dollars, et son revenu net de 199,8 millions de dollars, ont dépassé les résultats records précédents de 2021–2022. Ils témoignent de l'importance que l'équipe accorde au service à la clientèle et au fait d'offrir le « bon produit, au bon endroit et au bon moment ».

En juin 2022, le vérificateur général a publié le rapport définitif de sa vérification de rendement et des recommandations ont été formulées à l'interne; les progrès de la mise en œuvre ont fait l'objet d'un suivi et d'un rapport. ANBL mettra publiquement à jour l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations dans son rapport annuel pour les cinq prochains exercices financiers, en commençant par le présent rapport.

Cette année, ANBL a lancé un programme pilote de magasins de franchise desservant les Premières Nations en partenariat avec la communauté d'Elsipogtog, afin d'offrir un meilleur service à la clientèle et une expérience de magasinage améliorée. Ce magasin aura les mêmes lignes directrices, la même structure opérationnelle, les mêmes normes de vente au détail et les mêmes exigences en matière de responsabilité sociale que les magasins de franchise ANBL existants dans la province.

Au nom du conseil d'administration, je félicite l'équipe d'ANBL d'avoir atteint des résultats records et d'avoir rempli sa mission de gérer de manière responsable une société d'État prospère pour les citoyens du Nouveau-Brunswick.

Je remercie sincèrement notre merveilleuse équipe pour ses contributions individuelles et collectives qui ont rendu cela possible.



Respectueusement soumis,

John Correia
Président du conseil d'administration



Conseil d'administration

**En date du 2 avril 2023*

John Correia
président

Cédric Laverdure
directeur

Joanne Bérubé Gagné
directrice

Kathryn Craig
directrice

Paul Elliott
directeur

Kevin Berry
directeur

Bruce Wood
directeur

Lori Stickles
présidente et directrice générale

Andrea Dewitt
secrétaire

Message de la présidente

ANBL est fière d'annoncer une autre année record pour l'exercice 2022–2023. Nos équipes ont continué de se concentrer sur nos clients et de veiller à ce que nous ayons le « bon produit, au bon endroit et au bon moment ». En plus de se concentrer sur nos activités, nos équipes se sont préparées à la mise en œuvre d'un projet pluriannuel de planification des ressources de l'entreprise (PRE), qui permettra d'établir l'orientation stratégique future d'ANBL. De plus, je suis très fière du travail incroyable que nos équipes ont accompli pour nos communautés grâce au bénévolat et à l'aide qu'elles leur ont apportée. Je suis extrêmement fière du partenariat qu'ANBL a établi avec Food Depot Alimentaire pour contribuer à la sécurité alimentaire au Nouveau-Brunswick. En mettant l'accent sur la sécurité alimentaire, ANBL a fait des dons en espèces et en nourriture d'une valeur totale de 260 000 \$ cette année. Cette initiative a un impact réel dans toutes nos communautés.

La responsabilité sociale et la consommation responsable restent un pilier essentiel pour nous. Grâce à notre programme *Vérification 30*, les équipes de nos magasins et nos franchisés partenaires continuent à faire preuve de diligence lors de la vérification de pièces d'identité, afin de s'assurer que les ventes sont effectuées auprès de personnes ayant l'âge légal pour acheter des boissons alcoolisées. En outre, notre programme de accompagnement sécuritaire a été présent à de nombreux festivals et événements cette année et a permis à environ 18 000 Néo-Brunswickois de rentrer chez eux en toute sécurité.

ANBL a continué à se concentrer sur sa stratégie de canaux de vente et à travailler avec ses partenaires privés dans les canaux de franchises, des épiceries et des titulaires de permis, en mettant l'accent sur l'harmonisation de ses priorités et sur l'importance d'être d'excellents partenaires. Nous avons accueilli de nouveaux partenaires et fournisseurs afin d'élargir notre portefeuille de produits et de continuer à offrir aux Néo-Brunswickois des produits nouveaux et intéressants venant du monde entier. Nous avons continué à travailler avec les producteurs locaux et nous nous sommes associés pour former le comité consultatif de producteurs d'alcool artisanal qui a offert un forum visant à partager l'information et à recueillir des commentaires précieux. Au cours de l'année 2022–2023, ANBL a également honoré son mandat provincial consistant à dynamiser le secteur privé en approuvant 11 nouveaux contrats de producteurs d'alcool artisanaux locaux et deux nouveaux contrats d'emplacement de magasin de franchise. ANBL continue de mettre l'accent sur la gouvernance pour veiller à ce que nous exploitions un commerce de détail et de gros transparent et responsable pour la population du Nouveau-Brunswick.

Je suis enthousiaste quant à l'avenir d'ANBL, tant dans l'immédiat qu'à long terme, et impatiente de poursuivre la réalisation de notre objectif, à savoir partager notre succès avec nos communautés en améliorant les occasions de façon responsable.



Lori Stickles
Présidente et directrice générale

Direction supérieure

**En date du 2 avril 2023*

Lori Stickles
présidente et directrice générale

Jamie Leblanc
vice président et directeur financier

Paul Henderson
vice président de la gestion des catégories

Alan Sullivan
vice président, Service des canaux de vente

Erin Fullerton
vice présidente des ressources humaines

Craig Clark
vice président des technologies de l'information

Lara Wood
vice présidente du marketing et des communications

Mike Harty
vice-président des opérations

Patti Douglass
première adjointe exécutive

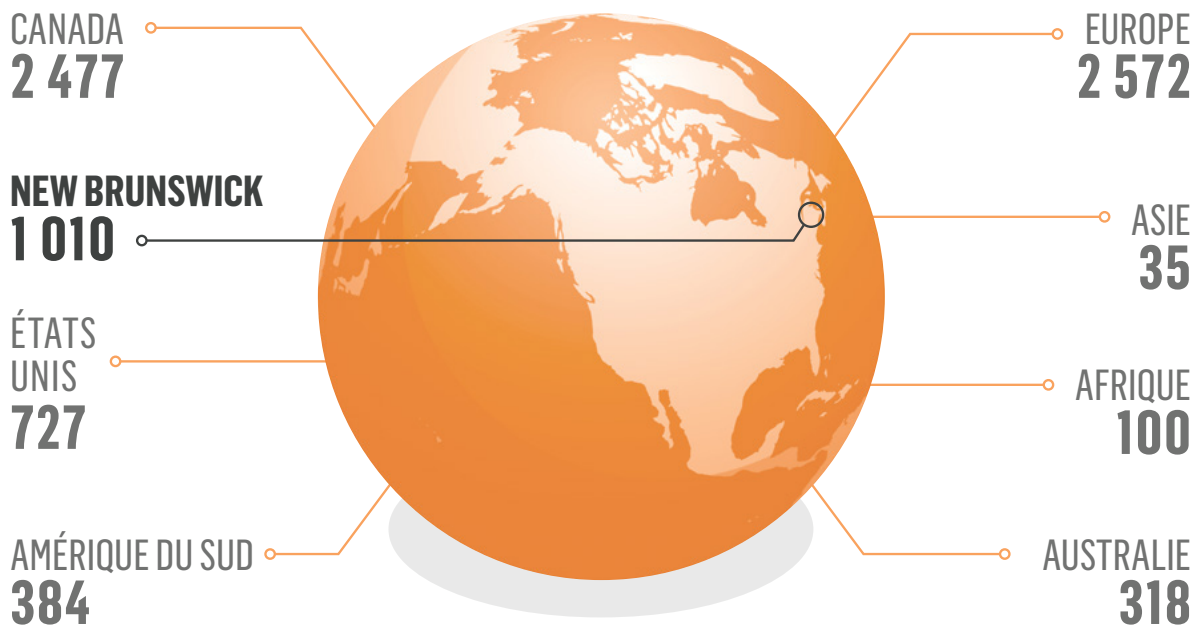


SUIVI DE VOS INVESTISSEMENTS

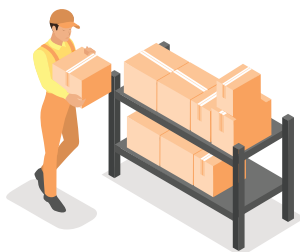
ANBL est responsable de l'achat, de l'importation, de la distribution et de la vente au détail de toutes les boissons alcoolisées au Nouveau-Brunswick. En tant que société de la Couronne provinciale, nous servons le public et la communauté des titulaires de permis par l'entremise d'un réseau de magasins de détail, de points de vente de franchises privées et d'épiceries.

Voici quelques-uns des chiffres clés qui illustrent ces responsabilités et ces efforts.

UGS PAR RÉGION



NOMBRE D'EMPLOIS



ENTREPÔT
19



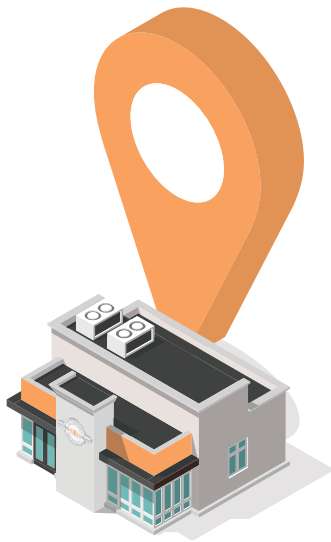
CENTRE DES OPÉRATIONS
DE DÉTAIL
160



MAGASINS
CORPORATIFS
312

* Le nombre d'emplois correspond au nombre d'employés actifs et aux employés en congé au 2 avril 2023. Les employés occasionnels ne sont pas inclus dans ces totaux.

VENTES À



40
MAGASINS
CORPORATIFS DANS
29 COMMUNAUTÉS



90
EMPLACEMENTS DES FRANCHISÉS



68
ÉPICERIES



+7,5 MILLION
TRANSACTIONS PUBLIQUES



+1 000
TITULAIRES DE PERMIS ACTIFS

SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ

1,5M

ANBL a versé près de 1,5 million de dollars aux titulaires de permis par l'entremise de son Programme de rabais pour les titulaires de permis.

9,8M

ANBL a appuyé les producteurs locaux avec plus de 9,8 millions de dollars en taux de majoration préférentiels et en frais réduits ou annulés.

10,3M

Les franchisés ont reçu d'ANBL plus de 10,3 millions de dollars en commissions.

RETOUR AUX NÉO-BRUNSWICKOIS



**202,3 MILLIONS
DE DOLLARS**

La totalité des profits d'ANBL sont retournés à la province afin d'être utilisés au profit des Néo-Brunswickois.

* Les paiements revenant à la province du Nouveau-Brunswick diffèrent du revenu net, car les paiements sont fondés sur l'encaisse nette disponible provenant des opérations au cours de l'exercice.



Plan stratégique



L'exercice financier 2022–2023 représente la dernière année du plan stratégique de la société. Le plan stratégique 2020–2023 a été élaboré en gardant la mission, la vision et les objectifs d'ANBL comme principaux moteurs. Les trois principaux domaines d'intervention du plan sont les suivants :

- **Finances** : Atteindre l'objectif de revenu net fixé par la province, en se concentrant sur la croissance des recettes et la réduction des coûts.
- **Culture performante centrée sur le client** : Optimiser la valeur pour les clients et les parties prenantes
- **Responsabilité sociale d'entreprise** : Responsabilité et sécurité accrues

Le plan stratégique est également soutenu par les valeurs fondamentales d'ANBL :

- **Impressionnez votre client**
- **Soyez attentif**
- **Osez faire mieux**
- **Célébrez le succès**
- **Amusez-vous**

Cette stratégie repose sur les fondements solides de notre marque, de notre valeur, de notre confiance, de notre communauté, de notre sécurité et, bien sûr, de notre personnel.



Bilan de l'exercice 2022 – 2023

Les renseignements ci dessous donnent un aperçu de la situation financière d'ANBL pour l'exercice clos le 2 avril 2023 et doivent être lus conjointement avec les états financiers vérifiés d'ANBL et les renseignements fournis par voie de communiqués.

Conformément à la convention comptable courante dans le secteur de la vente au détail, ANBL suit un cycle de rapports de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice financier de 53 semaines en raison de la date variable de fin d'exercice. Ainsi, l'exercice terminé le 2 avril 2023 comptait 52 semaines.

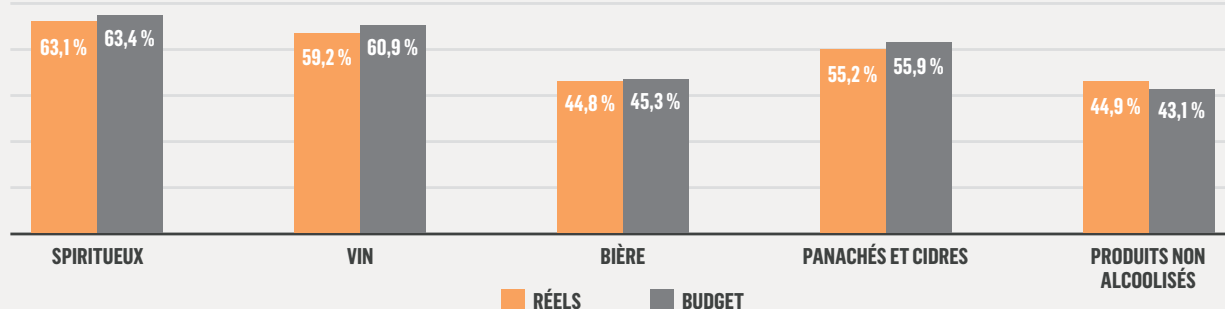
ANBL a généré un *revenu net* de 199,8 millions de dollars, se situant dans une marge du revenu net budgétisé de 200 millions de dollars.

Les ventes totales ont dépassé les objectifs budgétaires de 8,5 millions de dollars et ont atteint des niveaux records avec 523,3 millions de dollars. Les catégories des spiritueux, de la bière et du vin sont à l'origine de ce rendement. La transaction moyenne de consommation a augmenté de 0,02 \$ pour atteindre 41,18 \$ par transaction par rapport à l'année précédente, et la bière a bénéficié d'une augmentation de prix non prévue au budget. La préférence continue des consommateurs pour les produits haut de gamme a contribué à la croissance de la catégorie des spiritueux.

Des ventes importantes ont permis d'atteindre voire de dépasser les objectifs budgétaires pour ce qui est du pourcentage de *marge brute* pour toutes les catégories de produits. Les *autres revenus* ont dépassé les objectifs budgétaires.

BÉNÉFICE BRUT (%)

RÉELS par rapport au budget



Des ventes solides et un pourcentage de marge brute favorable comparativement au budget n'ont pas suffi à compenser entièrement un dépassement de 1,1 million de dollars des *charges d'exploitation* et *hors exploitation*. L'augmentation était attribuable aux coûts relatifs aux employés, notamment une année complète de la convention collective nouvellement signée, des rajustements du coût de la vie supérieurs au budget et des coûts de lancement plus élevés que prévu pour le projet Galileo, ainsi qu'au projet de transformation des activités d'ANBL récemment approuvé.



Tout au long de l'exercice, ANBL a maintenu son engagement envers sa mission *de gérer de manière responsable une société prospère pour les habitants du Nouveau-Brunswick* et envers son plan stratégique triennal entré dans sa dernière année. En se concentrant continuellement sur ses objectifs de *croissance des recettes et de réduction des coûts, de concentration, d'harmonisation des priorités et de gouvernance et de responsabilité sociale d'entreprise*, l'équipe d'ANBL a réussi à atteindre, voire à dépasser, cinq de ses mesures cibles annuelles. Les trois autres mesures ont manqué leurs objectifs de moins d'un pour cent chacune, en raison du dépassement susmentionné des *charges d'exploitation*.

MESURES DE RENDEMENT POUR 2022 – 2023

MESURE	2022 (ÉTAT RÉEL)	2023 (CIBLE)	2023 (ÉTAT RÉEL)
<i>Nombre de semaines</i>	53	52	52
CROISSANCE DES RECETTES ET RÉDUCTION DES COÛTS			
<i>Revenu net (en millions de \$)</i>	198,7 \$	200,0 \$	199,8 \$
<i>Ventes totales (en millions de dollars)</i>	519,9 \$	514,7 \$	523,3 \$
<i>Revenu net (en % des ventes)</i>	38,2 %	38,9 %	38,2 %
<i>Charges d'exploitation (en % des ventes)</i>	14,7 %	13,8 %	13,8 %
<i>Coûts de main-d'œuvre (en % des ventes)</i>	8,1 %	inférieur à 2022	8,4 %
CONCENTRATION, HARMONISATION DES PRIORITÉS ET GOUVERNANCE			
<i>Valeur moyenne des transactions</i>	41,16 \$	inchangé ou supérieur à 2022	41,18 \$
<i>Note du sondage sur l'engagement des employés</i>	4,02/5	inchangé ou supérieur à 2022	4,11/5
RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE ET GOUVERNANCE			
<i>Réalisation des jalons du cadre ou du programme dans les délais impartis</i>	Réalisé	Achevé d'ici à la fin du troisième trimestre	Réalisé



REMISES AUX GOUVERNEMENTS (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2022-2023	2021-2022
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK		
*Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	202 260 \$	206 259 \$
Fonds en fiducie pour l'environnement	3 872	3 655
Impôts fonciers	254	257
	206 386	210 171
GOUVERNEMENT DU CANADA		
Taxe de vente harmonisée	47 131	43 760
Droits d'accises et droits de douane	22 714	23 265
	69 845	67 025
TOTAL	276 231 \$	277 196 \$

* Les distributions à la province du Nouveau-Brunswick diffèrent du revenu net, car les paiements sont fondés sur l'encaisse nette disponible provenant des opérations au cours de l'exercice.



Aperçu des améliorations des opérations

OPÉRATIONS ET SÉCURITÉ

Gestion des biens et efficacité

ANBL a poursuivi sa participation au programme de réponse à la demande d'Énergie NB en utilisant sa génératrice de secours pendant les heures de pointe pour retirer l'ensemble de l'installation ROC du réseau électrique. Cela a permis à Énergie NB d'évaluer la nécessité de fournir davantage d'électricité au réseau.

À plusieurs occasions, ANBL a également participé au programme « Business Rebate Program » d'Énergie NB, une initiative visant à mettre à jour l'efficacité de l'équipement.

Améliorations apportées aux magasins

La nouvelle image de marque d'ANBL a poursuivi son expansion partout dans la province, et des rénovations visant à moderniser des magasins ont été effectuées dans trois emplacements de la société, à savoir Bathurst, rue Mountain et Oromocto. La nouvelle image de marque offre aux clients une expérience plus moderne, plus pertinente et plus accueillante. En outre, quatorze magasins ont également bénéficié d'une refonte de leurs enseignes de rue, notamment les enseignes de bâtiment et les enseignes de pylône.

Sécurité

ANBL a continué de mettre l'accent sur la santé et la sécurité au travail, en maintenant un dialogue et

un encadrement constants sur la sécurité. L'équipe a démontré sa motivation en créant un cours de formation interne très efficace sur la violence en milieu de travail, ainsi qu'un code de pratique. Les plans d'intervention d'urgence des installations ont également été mis à jour et formatés pour chaque magasin, et le nombre de participants à la formation sur les premiers soins et les chariots élévateurs a augmenté.

Chaîne d'approvisionnement et gestion de l'entrepôt

Au cours de l'exercice 2022-2023, l'équipe de la chaîne d'approvisionnement d'ANBL a continué d'accorder une attention soutenue aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale qui se sont produites au cours des deux dernières années. Tout au long de l'année, la congestion portuaire a diminué et le transport maritime a commencé à se stabiliser. Des plans et des scénarios ont été créés entre les services de la chaîne d'approvisionnement, de la gestion des catégories et des canaux de vente afin de réduire au minimum le risque pour ANBL et ses clients. Grâce à l'exécution de ces plans, ANBL a pu limiter les ruptures de stock pour ses clients et continuer à augmenter ses ventes.

L'entrepôt principal d'ANBL a installé une mise à niveau de son système de gestion d'entrepôt en septembre 2022. La mise à niveau de ce système a permis d'améliorer les processus de travail, d'accroître

l'efficacité au sein de l'entrepôt et de favoriser la croissance au sein d'ANBL.

Pour renforcer encore davantage l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement d'ANBL, certains produits ont fait l'objet d'un changement de leur mise sur le marché. Les grands fournisseurs de bière suivent un modèle de livraison directe établi pour leurs produits nationaux, et la bière qu'ils importent a été ajoutée à ce modèle, ce qui a permis de la retirer de l'entrepôt principal d'ANBL. Grâce à ce changement, il a été possible d'entreposer davantage de produits artisanaux du Nouveau-Brunswick dans l'entrepôt et de les expédier depuis celui-ci. Ce changement a permis à ANBL de continuer à soutenir les producteurs artisanaux partenaires du Nouveau-Brunswick en augmentant la distribution de leurs produits aux magasins de franchise et corporatifs à travers la province.

La sécurité est demeurée la priorité absolue, l'entrepôt a terminé l'année avec 391 jours sans temps perdu. Ce résultat a été obtenu en signalant les incidents évités de justesse et en y donnant suite, en discutant de la sécurité tous les matins avec l'équipe et en installant un empileur de palettes.

Technologies de l'information

Au cours de la dernière année, l'équipe des technologies de l'information (TI) a réalisé d'excellents progrès dans le cadre de nombreuses initiatives liées aux TI qui appuient les objectifs d'affaires, dont la mise au point d'une nouvelle méthode de gestion de projet et d'un processus de mise en œuvre des changements.

Nous poursuivons nos efforts entrepris pour moderniser plusieurs systèmes, applications et services en tirant parti de solutions informatiques efficaces, le cas échéant, tout en rendant les équipes, les processus, les systèmes plus efficaces et plus efficaces pour les clients.

Des investissements ont été effectués afin d'apporter des améliorations aux logiciels dans de nombreux domaines fonctionnels et applications, dont la mise à niveau majeure de l'application du système de gestion de l'entrepôt. Cette mise à niveau a permis l'introduction de nouvelles fonctionnalités qui favorisent l'optimisation et l'amélioration de l'entrepôt, de même que la modernisation de la plateforme dans sa version actuelle.

L'année écoulée a été une année de croissance au sein du service des TI qui a poursuivi l'expansion de son équipe afin d'harmoniser les stratégies, d'améliorer les partenariats et de continuer de coordonner la prestation plus efficace et coordonnée des services informatiques.





Culture de haute performance

Apprentissage et formation

ANBL est déterminée à favoriser le perfectionnement professionnel et l'apprentissage en tirant parti des possibilités d'apprentissage en ligne pour offrir un perfectionnement de qualité en temps opportun qui peut s'adresser aux membres de l'équipe partout dans la province. Au total, les membres de l'équipe ont suivi environ 14 157 heures de formation en ligne. Au cours de l'exercice 2022 – 2023, ANBL a permis aux membres de l'équipe d'accéder à une formation dans des domaines comme la connaissance des produits, l'encadrement, la formation sur les logiciels, la santé et la sécurité au travail, la santé mentale et les politiques.

Engagement des employés

Au cours de l'exercice 2022 – 2023, le taux de participation d'ANBL au sondage sur l'engagement des employés a atteint 89 %, soit une hausse par rapport au taux de participation de 83 % de l'an dernier. L'engagement global des employés a augmenté de 0,09 pour atteindre une note de 4,11 sur 5. Plus précisément, la progression a été significative dans les domaines suivants : la réception de la rétroaction sur les progrès des employés, les possibilités d'apprendre et de progresser, et le fait de considérer un ou une collègue de travail comme un ou une amie digne de confiance. Sur la base de ces résultats et d'autres renseignements communiqués au cours des séances d'engagement des équipes, des plans d'action seront élaborés et mis en œuvre tout au long de l'exercice 2023 – 2024.



PRIX DES CARTES DE POINTAGE DES MAGASINS

Décernés aux magasins Corporatifs de chaque bannière ayant obtenu les meilleurs résultats sur leur carte de pointage équilibrée.

ANBL a continué de décerner ses prix des cartes de pointage des magasins au cours du dernier exercice. Ces prix sont basés sur les indicateurs de rendement clés de l'équipe, les ventes, les tickets, la valeur ajoutée, les offres groupées et la vérification de pièces d'identité.

Bannière « A »

Or : Moncton-Nord

Argent : Fredericton, Corbett

Bannière « C »

Or : Sackville

Argent : Caraquet

Bannière « B »

Or : Moncton, Promenade Elmwood

Argent : Moncton, rue Mountain

Bannière « D »

Or : Shippagan

Argent : Campbelton



Caractéristiques des produits

La catégorie des spiritueux a enregistré un rendement incroyable par rapport aux objectifs budgétaires tout au long de l'année. Bien que les tendances d'une année sur l'autre aient été positives, elles ont été plus modestes. Dans l'ensemble, les recettes de la catégorie des spiritueux ont augmenté comparativement à l'année précédente, tandis que le volume de cette catégorie a connu une légère baisse. La croissance positive des recettes est attribuable aux catégories des whiskys, des boissons alcoolisées et des tequilas. Les consommateurs ont choisi de s'offrir des produits plus haut de gamme tout en réduisant leur consommation. Le Nouveau-Brunswick a surpassé les autres provinces et territoires pour ce qui est de la tendance observée tout au long de l'exercice.

La catégorie des bières a suivi la tendance nationale, avec une baisse du volume due en grande partie à la sous-catégorie de la bière nationale. Outre la croissance qu'ont connue les microbrasseries, la préférence continue accordée à des produits de qualité supérieure nous a permis de maintenir des revenus stables par rapport à l'an dernier. La caisse de 24 canettes continue de dominer les ventes, ce qui représente un peu moins de la moitié de tous les produits de bière vendus.

La catégorie des cidres et panachés n'a pas atteint son objectif budgétaire, mais a connu une croissance d'une année sur l'autre. Bien que la moyenne nationale ait subi une baisse, le Nouveau-Brunswick a réussi à enregistrer une croissance par rapport à l'année précédente dans cette catégorie. Les formats plus grands continuent de soutenir les résultats, de même que l'actualisation du portefeuille de caisses assorties et l'offre élargie de thés glacés. Les prévisions relatives aux produits de panachés ont connu un ralentissement qui devrait se poursuivre l'année prochaine.

La catégorie des vins a subi un certain fléchissement, tout comme les tendances observées dans le reste du pays. Conformément à la tendance nationale, les ventes ont enregistré une baisse comparativement à l'année précédente, mais elles ont toutefois terminé légèrement au-dessus des prévisions de recettes budgétisées. Les vins canadiens ont continué à représenter la majorité des ventes pour ce qui est des recettes et du volume, les vins du Chili ayant, quant à eux, enregistré la plus forte croissance des recettes d'une année sur l'autre, principalement en raison d'une forte activité promotionnelle. Les tendances en matière de rosé et de mousseux commencent à ralentir et, comme les années précédentes, la majorité des clients s'en tiennent aux vins rouges et blancs.

Pleins feux sur les producteurs locaux

Bien qu'ANBL conserve un portefeuille diversifié de produits nationaux et internationaux pour s'assurer de répondre aux attentes de ses clients, elle connaît l'importance des partenariats stratégiques avec de nombreux producteurs néo-brunswickois, tant artisanaux que traditionnels, qui contribuent au dynamisme et à l'évolution de l'industrie de l'alcool du Nouveau-Brunswick.

En raison de la croissance continue du secteur artisanal local au cours des dernières années, ANBL a reconnu la nécessité de réexaminer son soutien à l'industrie afin de s'assurer qu'elle contribue constamment à favoriser la solidité et la pérennité de l'industrie de l'alcool au Nouveau-Brunswick.

Afin d'accentuer son rôle et le soutien qu'elle offre, ANBL s'est engagée à participer régulièrement à l'industrie, ce qui a mené à la création d'un comité consultatif local. Le comité a servi de forum d'échange de renseignements et de plateforme aux commentaires des producteurs, des ministères du gouvernement et des groupes d'intérêt de l'industrie. Les membres de ce comité échangent des pratiques exemplaires, collaborent dans le cadre d'occasions et cernent les tendances, les stratégies de durabilité et les obstacles à la croissance.

ANBL s'engage à travailler en collaboration avec le secteur de l'alcool de la province et est convaincue que la stratégie actuelle contribuera au développement d'une industrie durable, qui équilibrera les besoins de toutes les parties prenantes et apportera une certaine valeur économique aux Néo-Brunswickois.





LISTE DES PRODUCTEURS LOCAUX

* En date du 2 avril 2023

13 Barrels Brewing, Bathurst

Acadie-Broue Inc, Moncton

Appleman Farms Ltd., Gagetown

AWOL Brewery, Moncton

Bagtown Brewing Company Inc., Sackville

Belleisle Vineyards, Springfield

Big Axe Brewery Inc., Nackawic

Big Fiddle Still, Harvey

Black Galley Distilling, Fredericton

Blue Roof Distillers, Malden

Brasserie Chockpish, Dieppe

Brasserie Retro Brewing, Bertrand

Brasseux d'la Cote, Tracadie

Broue de Paien, Bouctouche

Brule Brewing Company (Flying Boats), Dieppe

Carroll's Distillery, Miramichi

CAVOK Brewing, Dieppe & Cap-Pelé

Celtic Knot, Riverview

Cross Creek Brewing, Woodstock

Devil's Keep Distillery, Hanwell

Distillerie Fils du Roy Inc, Paquetville

Dunham's Run Estate Winery, Kingston

Foghorn Brewing Company, Rothesay

Four Rivers Brewing, Bathurst

Domaine des petits fruits, Saint Quentin

Gagetown Distilling & Cidery, Gagetown

Gahan House, Moncton, Saint John & Fredericton

Gordon McKay & sons 1996 Ltd., Pennfield

Grand Falls Brewing, Grand-Sault

Granite Town Farms, St. George

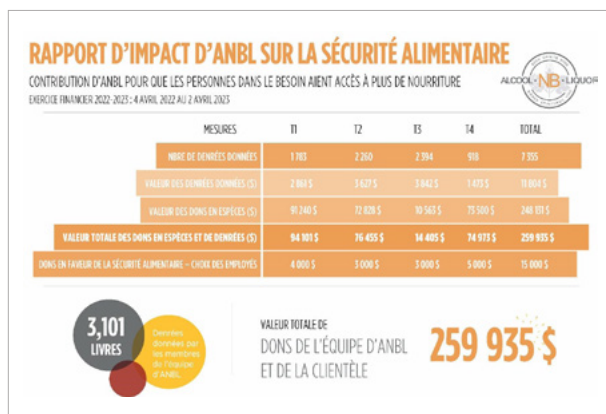
Graystone Brewing, Fredericton
 Gridiron Brewing, Hampton
 Grimross Brewing Corp., Fredericton
 Half Cut Brewing, Fredericton
 Hammond River, Quispamsis
 Hampton Brewing, Hampton
 Brasserie artisanale Happy, Moncton
 Holy Whale Brewing Corp, Riverview & Alma
 Johnny Jacks, Oromocto
 King West Brewing Co, Fredericton
 Kingston Creek Cider, Kingston
 La Framboise Francoeur, Notre-Dame-de-Lourde
 Latitude 46 Estate Winery, Memramcook
 Les Brasseurs du Petit-Sault, Edmundston
 Long Bay Brewing, Rothesay
 Loyalist City Brewing Co, Saint John
 Magnetic Hill Winery, Moncton
 Mama's Brew Pub, Fredericton
 Maybee Brewing Company, Fredericton
 Microbrasserie Houblon-Pêcheur, Village-des-Poirier
 Moonshine Creek Craft Distillery, Waterville
 Moosehead Small Batch, Saint John
 MorALE Brewsters, Oromocto
 Motts Landing Vineyards, Cambridge Narrows
 New Maritime Brewing, Miramichi
 Novum Boreas Microbrasserie, Saint-Quentin
 O. G. Ales, Harvey
 O'Creek Brewing, Moncton
 Ole Foggy Distillery, Hampton
 Picaroons, Fredericton, Saint John & St. Stephen
 Pioneer Mountain Estates, Moncton
 Pump House, Moncton & Shediac
 Red Rover Craft Cider, Fredericton
 Richibucto River Wine Estates, Mundleville
 Seize The Day Distillery, Gagetown
 Snow Fox, Moncton
 Sunset Heights Meadery, McLeod Hill
 Sussex Ale Works, Sussex
 Woodfoot, Dutch Valley
 Sussex Craft Distillery, Sussex Corner
 The Cap, Fredericton
 Think Brewing Co., Moncton
 Three Dog Distilling, Miramichi
 Tide & Boar, Moncton
 Timbership Brewing, Miramichi
 Tire Shack Brewing, Moncton
 Tobique River Trading Company, Perth Andover
 TrailWay Brewing, Fredericton
 Tuddenham Farms, Oak Bay
 Twin Harbour Brewing, Saint Antoine
 Verger Belliveau Orchard (Scow Cider), Memramcook
 Vinerie DesFruits Winery, Saint-André
 Waterside Farms Cottage Winery, Waterside
 Winegarden Estate Ltd. Winery and Distillery, Baie-Verte
 Yip Cider, Kingston
 York County Cider, Fredericton
 St Andrews Brewing Company, Saint Andrews
 Microbrasserie Ateepic, Edmundston
 Wasted Day Brewing, Saint John
 The Union House, Saint John
 Le Brew D'la Baie, Charlo
 Cooperative Forestiere Du Nord-Ouest, Clair
 Distillerie First Light, Fredericton
 Crooked River Distillerie, Memramcook
 East Coast Collective, Noonan
 Maritime Moonshine, McLeod Hill
 Bogey Free Brewhouse, Moncton
 Hop To it Brewing, Irishtown
 Big Sky Ventures, Red Bank

Responsabilité sociale d'entreprise

La stratégie de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) d'ANBL repose sur trois piliers clés : l'engagement communautaire, la promotion de la consommation responsable et les pratiques de vente responsables. L'objectif de la stratégie est de faire en sorte que toutes les parties prenantes internes et externes reconnaissent qu'il existe un équilibre entre une solide expérience de la vente au détail et un mandat de vente, et qu'un engagement à l'égard de la responsabilité soit pris à tous les échelons de l'organisation. ANBL continue de contribuer efficacement à l'amélioration de la situation de la province grâce à l'éducation, la sécurité et au soutien qu'elle apporte aux communautés au sein desquelles elle peut avoir le plus d'effet.

Engagement communautaire

Le soutien communautaire d'ANBL est axé sur la sécurité alimentaire comme moyen de réduction de la pauvreté. La décision de mettre l'accent sur la sécurité alimentaire a été fondée sur les commentaires des membres de l'équipe, des clients et du grand public du Nouveau-Brunswick. Le partenariat continu d'ANBL avec Food Depot Alimentaire permet à la société d'appuyer des organismes partenaires partout dans la province en affectant les dons aux communautés dans lesquelles ils ont été recueillis. Au cours de l'exercice 2022-2023, ANBL et ses clients ont contribué à un total combiné de la valeur des ventes de 259 935 \$ en nourriture et en dons en espèces.



Les membres de l'équipe d'ANBL ont appuyé encore davantage les communautés, puisque plus de 350 employés ont fait du bénévolat dans la province, offrant plus de 1 700 heures de bénévolat.





Promotion de la consommation responsable

ANBL apporte un soutien à plus de 19 événements publics dans toute la province, faisant ainsi la promotion de la consommation responsable par l'entremise du programme de raccompagnement sécuritaire d'ANBL. Le programme offre un transport gratuit pour se rendre aux événements et en revenir afin de s'assurer que les participants disposent d'options sécuritaires, ce qui leur évite d'avoir à conduire en état d'ébriété. Les commentaires des clients ont été extrêmement positifs, et lorsqu'on leur a demandé d'évaluer leur assentiment de l'énoncé « ANBL apporte une contribution précieuse aux communautés par l'entremise de parrainages », les répondants ont été 11 % de plus que l'année précédente à exprimer leur sensibilisation.

Sous l'impulsion de l'équipe RSE et du Marketing, les messages de consommation responsable ont également été intégrés à la stratégie de contenu globale d'ANBL, en fournissant des conseils aux consommateurs et en

renforçant la position d'ANBL quant à la consommation responsable. Les clients peuvent toujours trouver des conseils utiles sur l'hébergement sur le site anbl.com/fr/celebreren securite, ainsi que du contenu éducatif sur la consommation responsable.

Vente responsable

ANBL met l'accent sur la vente responsable, tant dans les magasins corporatifs que dans les magasins partenaires des canaux de vente, en offrant la formation et les ressources nécessaires pour assurer des pratiques de vente responsables. Il s'agit d'une formation obligatoire que doivent suivre tous les employés d'ANBL ainsi que tous les partenaires des canaux de vente, et qui fait partie du processus d'intégration de tous les nouveaux employés d'ANBL. L'équipe RSE fournit également des documents « Vérification 30 » en magasin pour faciliter la communication sur les pratiques de vente responsables avec les employés et les clients.



Gouvernance

Lettre de mandat du conseil d'administration

La lettre de mandat du gouvernement du Nouveau-Brunswick continue d'être un élément clé de la gouvernance d'ANBL. Cette lettre est une indication formelle au conseil d'administration d'ANBL des attentes du gouvernement à son égard. ANBL est au cœur de la future plateforme économique du Nouveau-Brunswick et, par cette lettre, le gouvernement renforce sa relation solide et constructive avec le conseil d'administration et la direction d'ANBL.

Rapport sur la *Loi sur les langues officielles*

Quatre (4) plaintes relatives à la langue ont été reçues au cours de l'exercice 2022–2023 à ANBL.

ANBL travaille avec les ministères et le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick pour mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée

Au cours de l'exercice 2022–2023, neuf (9) demandes ont été reçues en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. L'une a été retirée et les huit (8) autres ont reçu une réponse et ont été fermées au cours de l'exercice.

Programme de bourses d'études du conseil d'administration

Le programme de bourses d'études du conseil d'administration d'ANBL est ouvert à tous les employés d'ANBL et à leurs familles. En 2022–2023, 10 bourses d'études ont été attribuées pour un programme d'éducation admissible.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit l'article 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le directeur général doit préparer un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la fonction publique dont le directeur général est responsable.

Aucune divulgation n'a été faite au cours de l'exercice 2022–23 en vertu de cette politique.

De plus, ANBL s'est associée à Connexions ClearView^{MC} en 2022 pour offrir un service d'assistance confidentiel et anonyme permettant de signaler des actes répréhensibles ou des comportements contraires à l'éthique. Les employés peuvent soumettre des signalements par l'entremise du site Web sécurisé ou du service d'assistance téléphonique sans frais de Connexions ClearView^{MC}.

Au cours de l'exercice 2022–2023, une (1) question a été soumise via Connexions ClearView^{MC}. Cette question a reçu une réponse satisfaisante. Il s'agit de la seule demande de renseignements effectuée par l'intermédiaire de ClearView pour l'exercice 2022–2023.

Rapport 2022–2023 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des constatations du vérificateur général

Comme il est indiqué dans sa lettre de mandat 2023–2024, ANBL est tenue de fournir une mise à jour sur l'état des recommandations du vérificateur général du Nouveau-Brunswick faites à la société au cours des cinq dernières années.

En juin 2022, le vérificateur général a publié son Volume I, Audit de performance, qui comprenait le *chapitre 2 – Développement du secteur des boissons alcoolisées au Nouveau-Brunswick – Société des Alcools du Nouveau-Brunswick (Rapport du vérificateur général)*. L'objectif de la vérification était d'évaluer si ANBL gérait efficacement sa participation à l'industrie des boissons alcoolisées de la province, tout en fournissant des revenus financiers conformes à son mandat. La vérification a porté sur les exercices 2019–2020 et 2020–2021. Le rapport contenait dix-neuf (19) recommandations à l'intention d'ANBL, pour lesquelles une réponse et une date cible de mise en œuvre étaient fournies et publiées.

ANBL prend au sérieux son objectif, tel qu'il est décrit dans la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, de « *participer au développement du secteur des boissons alcooliques dans la province* », et était en grande partie d'accord avec toutes les recommandations. Au moment de la publication du rapport, de nombreuses recommandations étaient déjà en cours de mise en œuvre (6) ou déjà mises en œuvre (6). Un résumé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations est présenté ci-dessous, ventilé selon la date cible initiale fixée pour la mise en œuvre, et conformément à l'indication de la recommandation dans le Rapport du vérificateur général :

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS N° DE RÉFÉRENCE DANS LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	DATE PRÉVUE POUR LA MISE EN ŒUVRE COMPLÈTE	ÉTAT D'AVANCEMENT
INEFFICACITÉ DE LA PLANIFICATION ET DE L'ENGAGEMENT DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES BOISSONS ALCOOLISÉES DE LA PROVINCE		
2.35 – Plan stratégique axé sur les résultats	EXERCICE 2023-2024	EN COURS
2.44 – Plan de communication et d'engagement des producteurs locaux	EXERCICE 2023-2024	EN COURS
2.51 – Définition et établissement d'objectifs financiers clairs	MISE EN ŒUVRE	MISE EN ŒUVRE
FAIBLESSE DE LA GESTION DU CYCLE DE VIE DES PRODUITS		
2.59 – Documentation claire et maintien de la justification de la décision	MISE EN ŒUVRE	MISE EN ŒUVRE
2.65 – Fourniture de renseignements à jour à tous les fournisseurs	MISE EN ŒUVRE	MISE EN ŒUVRE
2.70 – Énumération des améliorations apportées aux processus	EXERCICE 2022-2023	MISE EN ŒUVRE
2.74 – Meilleure transparence	EXERCICE 2022-2023	MISE EN ŒUVRE
2.92 – Réalisation d'un examen exhaustif et d'une mise à jour de la stratégie de tarification et de la structure de majoration	EXERCICE 2023-2024	EN COURS * LE DÉLAI DE MISE EN ŒUVRE PEUT ÊTRE RETARDÉ.
2.109 – Amélioration des pratiques de tarification	MISE EN ŒUVRE	MISE EN ŒUVRE
2.116 – Examen et mise à jour annuelle de la politique de prix minimum de vente au détail	MISE EN ŒUVRE	MISE EN ŒUVRE
2.119 – Surveillance active des prix des boissons alcoolisées dans les magasins de franchise	EXERCICE 2023-2024	EN COURS
2.132 – Amélioration du processus de retrait de la liste	EXERCICE 2022-2023	MISE EN ŒUVRE
2.141 – Documentation du processus utilisé pour fixer les seuils de vente à des fins de retrait de la liste	EXERCICE 2023-2024	MISE EN ŒUVRE
ENJEUX RELATIFS À LA CONSERVATION DES DONNÉES ET DES DOCUMENTS		
2.151 – Examen et mise à jour de Bev Hub et des applications de données sur les ventes	EXERCICE 2022-2023	MISE EN ŒUVRE
AUTRES SUJETS DE PRÉOCCUPATION		
2.156 – Conservation de toutes les communications avec les fournisseurs à l'appui de la modification des prix apportée au cours du processus d'appel de prix	MISE EN ŒUVRE	MISE EN ŒUVRE
2.169 – Élaboration et mise en œuvre d'un plan visant à répondre à l'exigence législative de promouvoir la consommation responsable de boissons alcoolisées	EXERCICE 2023-2024	EN COURS
2.170 – Examen par le conseil d'administration des résultats obtenus en matière de promotion de la consommation responsable de boissons alcoolisées	EXERCICE 2022-2023	MISE EN ŒUVRE
2.174 – Évaluation des risques pour s'assurer de la conformité des politiques de tarification aux accords commerciaux applicables	EXERCICE 2022-2023	MISE EN ŒUVRE
2.179 – Examen et mise à jour des statuts par le conseil d'administration afin de tenir compte des situations potentielles, perçues ou réelles pouvant augmenter le risque relatif à son indépendance vis-à-vis du gouvernement	EXERCICE 2022-2023	MISE EN ŒUVRE

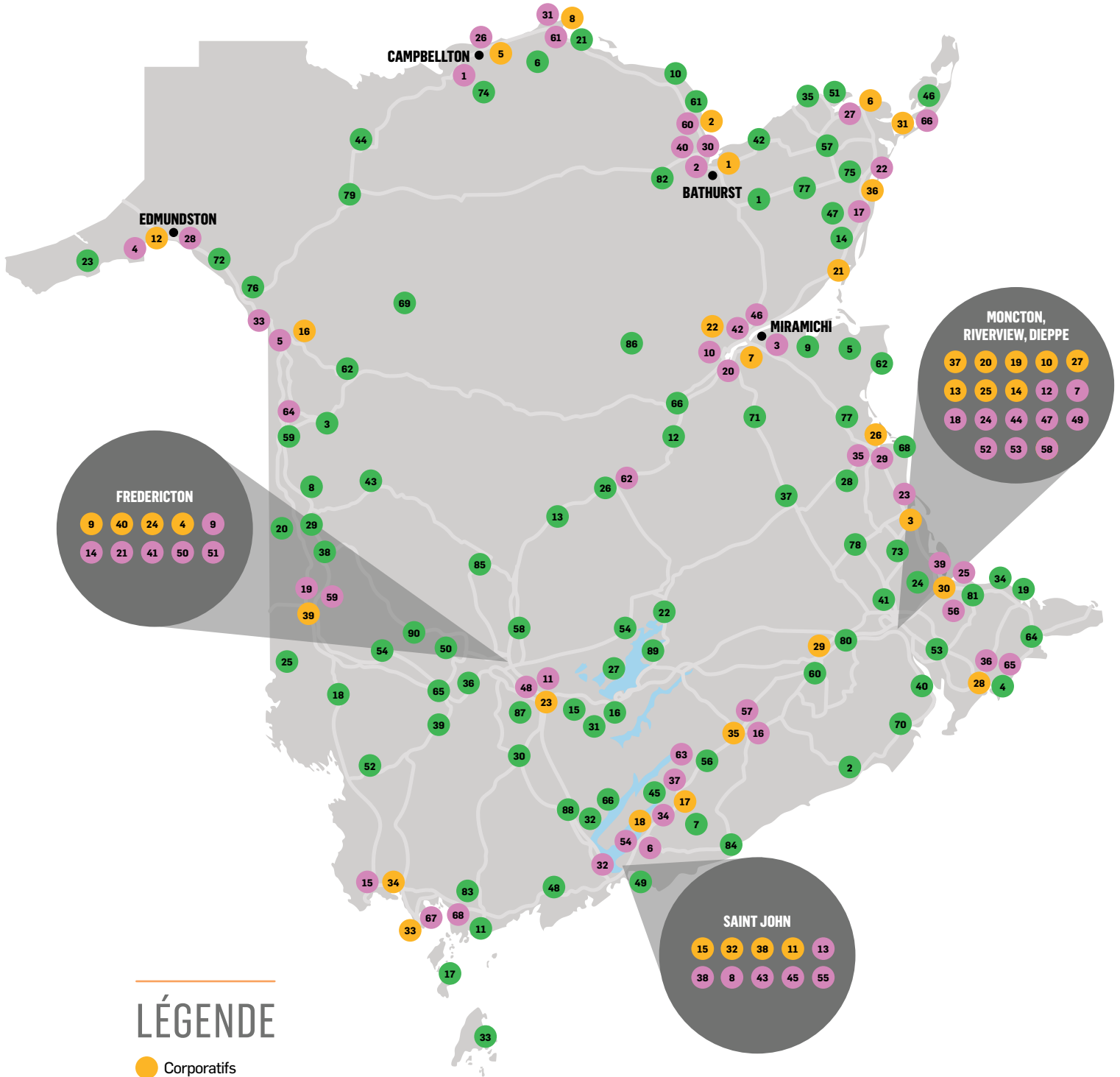
Toutes les recommandations mises en œuvre font l'objet d'un examen, à la fois en interne et par le bureau du vérificateur général, avant que ce dernier ne confirme officiellement leur mise en œuvre. Une mise à jour des progrès accomplis est communiquée chaque trimestre au conseil d'administration d'ANBL.

Aucune autre recommandation n'a été formulée à l'égard de la société au cours des cinq dernières années.

POINTS D'ACCÈS

- | | | | |
|---|--|--|----------------------------|
| 1 Bathurst | 10 Atlantic Superstore Newcastle | 59 Sobeys Woodstock | 41 Irishtown |
| 2 Beresford | 11 Atlantic Superstore Oromocto | 60 Your Independent Grocer – Beresford | 42 Janeville |
| 3 Bouctouche | 12 Atlantic Superstore Riverview | 61 Your Independent Grocer – Dalhousie | 43 Juniper |
| 4 Brookside Mall, Fredericton | 13 Atlantic Superstore Rothesay Ave., Saint John | 62 Your Independent Grocer – Doaktown | 44 Kedgwick |
| 5 Campbellton | 14 Atlantic Superstore Smythe St., Fredericton | 63 Your Independent Grocer – Hampton | 45 Kingston |
| 6 Caraquet | 15 Atlantic Superstore St. Stephen | 64 Your Independent Grocer – Perth-Andover | 46 Lamèque |
| 7 Chatham | 16 Atlantic Superstore Sussex | 65 Your Independent Grocer – Sackville | 47 Leech |
| 8 Dalhousie | 17 Atlantic Superstore Tracadie | 66 Your Independant Grocer – Shippagan | 48 Lepreau |
| 9 Devon Park, Fredericton | 18 Atlantic Superstore Trinity Dr., Moncton | 67 Your Independant Grocer – St. Andrews | 49 Loch Lomond |
| 10 Dieppe Blvd., Dieppe | 19 Atlantic Superstore Woodstock | 68 Your Independent Grocer – St. George | 50 Mactaquac |
| 11 East Point, Saint John | 20 Co-Op – Beaubear – Miramichi | 1 Allardville | 51 Maisonnette |
| 12 Edmundston | 21 Co-Op – Fredericton | 2 Alma | 52 McAdam |
| 13 Elmwood Dr., Moncton | 22 Co-Op – Tracadie | 3 Arthurette | 53 Memramcook |
| 14 Expérience by/par ANBL Moncton | 23 Co-Op IGA – Bouctouche | 4 Aulac | 54 Minto |
| 15 Fairville Blvd., Saint John | 24 Co-Op IGA – Dieppe | 5 Baie-Ste-Anne | 55 Nackawic |
| 16 Grand Falls | 25 Co-Op IGA – Shediac | 6 Balmoral | 56 Norton |
| 17 Hampton | 26 Co-Op IGA Extra Campbellton | 7 Barnesville | 57 Paquetville |
| 18 Kennebecasis Valley | 27 Co-Op IGA Extra – Caraquet | 8 Bath | 58 Penniac |
| 19 Moncton North | 28 Co-Op IGA Extra – Edmundston | 9 Bay du Vin | 59 Perth-Andover |
| 20 Mountain Rd., Moncton | 29 Co-Op Tradition – Richibucto | 10 Belledune | 60 Petitcodiac |
| 21 Neguac | 30 Foodland – Bathurst | 11 Blacks Harbour | 61 Petit-Rocher |
| 22 Newcastle | 31 Foodland – Dalhousie | 12 Blackville | 62 Plaster Rock |
| 23 Oromocto | 32 Foodland – Grand Bay | 13 Boiestown | 63 Pointe-Sapin |
| 24 Corbett Centre, Fredericton | 33 Foodland – Grand Falls | 14 Brantville | 64 Port Elgin |
| 25 Regis St., Dieppe | 34 Foodland – Quispamsis | 15 Burton | 65 Prince William |
| 26 Richibucto | 35 Foodland – Rexton | 16 Cambridge Narrows | 66 Public Landing |
| 27 Riverview | 36 Foodland – Sackville | 17 Campobello | 67 Renous |
| 28 Sackville | 37 Kredl's Corner Market | 18 Canterbury | 68 Richibucto-Village |
| 29 Salisbury Depot | 38 No Frills – Saint John | 19 Cap-Pelé | 69 Riley Brook |
| 30 Shediac | 39 No Frills – Shediac | 20 Centerville | 70 Riverside-Albert |
| 31 Shippagan | 40 Sobeys Bathurst | 21 Charlo | 71 Rogersville |
| 32 Somerset St., Saint John | 41 Sobeys Brookside Mall, Fredericton | 22 Chipman | 72 Saint-Anne-de-Madawaska |
| 33 St. Andrews | 42 Sobeys Douglstown | 23 Clair | 73 Saint-Antoine |
| 34 St. Stephen | 43 Sobeys East Point, Saint John | 24 Cocagne | 74 Saint-Arthur |
| 35 Sussex | 44 Sobeys Elmwood Dr., Moncton | 25 Debec | 75 Saint-Isidore |
| 36 Tracadie-Sheila | 45 Sobeys Lansdowne Ave., Saint John | 26 Doaktown | 76 Saint-Léonard |
| 37 Vaughan Harvey Blvd., Moncton | 46 Sobeys Miramichi | 27 Douglas Harbour | 77 Saint-Louis-de-Kent |
| 38 Wellington Row, Saint John | 47 Sobeys Mountain Rd., Moncton | 28 Elsipogtog | 78 Saint-Paul-de-Kent |
| 39 Woodstock | 48 Sobeys Oromocto | 29 Florenceville | 79 Saint-Quentin |
| 40 York St., Fredericton | 49 Sobeys Paul St., Dieppe | 30 Fredericton Junction | 80 Salisbury |
| 1 Atlantic Superstore Atholville | 50 Sobeys Prospect St., Fredericton | 31 Gagetown | 81 Shediac |
| 2 Atlantic Superstore Bathurst | 51 Sobeys Regent St., Fredericton | 32 Grand Bay | 82 South Tetagouche |
| 3 Atlantic Superstore Chatham | 52 Sobeys Regis St., Dieppe | 33 Grand Manan | 83 St. George |
| 4 Atlantic Superstore Edmundston | 53 Sobeys Riverview | 34 Grand-Barachois | 84 St. Martins |
| 5 Atlantic Superstore Grand Falls | 54 Sobeys Rothesay | 35 Grande-Anse | 85 Stanley |
| 6 Atlantic Superstore Kennebecasis | 55 Sobeys Saint John West | 36 Hanwell | 86 Sunny Corner |
| 7 Atlantic Superstore Main St., Moncton | 56 Sobeys Shediac | 37 Harcourt | 87 Waasis |
| 8 Atlantic Superstore Millidgeville, Saint John | 57 Sobeys Sussex | 38 Hartland | 88 Welsford |
| 9 Atlantic Superstore Nashwaaksis, Fredericton | 58 Sobeys Vaughan Harvey Blvd., Moncton | 39 Harvey | 89 Youngs Cove |
| | | 40 Hillsborough | 90 Zealand |

EMPLACEMENTS DES MAGASINS



LÉGENDE

- Corporatifs
- Épicerie
- Argent

VENTES PAR EMPLACEMENT

EMPLACEMENT	2022 – 2023 (EN MILLIERS DE DOLLARS)			2021 – 2022 (EN MILLIERS DE DOLLARS)	EMPLACEMENT	2022 – 2023 (EN MILLIERS DE DOLLARS)			2021 – 2022 (EN MILLIERS DE DOLLARS)
	PUBLIC	TITULAIRE DE PERMIS	TOTAL	TOTAL		PUBLIC	TITULAIRE DE PERMIS	TOTAL	TOTAL
Bathurst (3)	9 685 \$	1 254 \$	10 939 \$	11 184 \$	Ville de Moncton				
Beresford (2)	4 577	169	4 746	4 916	Promenade Elmwood (2)	8 306 \$	414 \$	8 720 \$	8 680 \$
Bouctouche (2)	3 526	443	3 969	3 721	Moncton-Nord	11 727	1 431	13 158	12 576
Campbellton (2)	3 493	655	4 148	4 701	Rue Mountain (1)	8 110	1 300	9 410	9 505
Caraquet (3)	5 044	635	5 679	5 809	Boul. Vaughan Harvey	10 984	2 975	13 959	12 887
Dalhousie (2)	2 223	173	2 396	2 710	Expérience	2 420	764	3 184	2 975
Ville de Dieppe					Total des magasins de Moncton	<u>41 547</u>	<u>6 884</u>	<u>48 431</u>	<u>46 623</u>
Boul. Dieppe	8 528	569	9 097	8 846	Neguac	2 854	265	3 119	3 512
Rue Regis	13 238	2 947	16 185	15 166	Oromocto (5)	8 312	660	8 972	9 096
Total des magasins de Dieppe	<u>21 766</u>	<u>3 516</u>	<u>25 282</u>	<u>24 012</u>	Perth Andover **	-	-	-	2 512
Edmundston (2)	11 134	1 980	13 114	13 944	Richibucto (5)	5 069	489	5 558	5 877
Ville de Fredericton					Riverview (3)	9 823	953	10 776	10 452
Centre commercial					Sackville (2)	5 185	330	5 515	5 216
Brookside (3)	8 276	1 920	10 196	10 647	Ville de Saint John				
Corbett Centre (1)	15 429	947	16 376	16 410	Centre East Point (2)	12 890	1 201	14 091	14 511
Devon Park (6)	9 528	518	10 046	9 349	Boul. Fairville (3)	9 765	1 222	10 987	11 267
Rue York (1)	12 507	2 025	14 532	14 770	Rue Somerset (3)	7 327	1 308	8 635	8 626
Total des magasins de Fredericton	<u>45 740</u>	<u>5 410</u>	<u>51 150</u>	<u>51 176</u>	Wellington Row	7 323	1 620	8 943	8 354
Grand Falls (6)	7 095	459	7 554	7 234	Total des magasins de Saint John	<u>37 305</u>	<u>5 351</u>	<u>42 656</u>	<u>42 758</u>
Hampton	4 492	150	4 642	4 641	Salisbury	12 807	63	12 870	12 064
Vallée de Kennebecasis (4)	15 060	808	15 868	16 538	Shediac (4)	7 714	1 108	8 822	8 810
Ville de Miramichi					Shippagan (1)	3 263	320	3 583	3 672
Chatham (3)	5 319	360	5 679	5 499	Saint-Andrews	2 713	879	3 592	3 622
Newcastle (3)	7 988	924	8 912	8 903	St. Stephen (2)	7 097	244	7 341	7 439
Total des magasins de Miramichi	<u>13 307</u>	<u>1 284</u>	<u>14 591</u>	<u>14 402</u>	Sussex (3)	7 364	578	7 942	7 815
					Tracadie (3)	6 668	722	7 390	7 591
					Woodstock (8)	7 510	629	8 139	8 153
					Entrepôt *	161 679	12 787	174 466	169 684
					TOTAL	<u>474 052 \$</u>	<u>49 198 \$</u>	<u>523 250 \$</u>	<u>519 884 \$</u>

(#) Indique le nombre de magasins de franchise à cet emplacement

*Comprend les commandes en ligne pour les titulaires de permis

**Le magasin corporatif a fermé ses portes en novembre 2021

VENTES PAR UN FRANCHISÉ PAR EMPLACEMENT

Emplacement du magasin de franchise	Emplacement d'ANBL	2023	2022	Emplacement du magasin de franchise	Emplacement d'ANBL	2023	2022
		(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
		VENTES	VENTES			VENTES	VENTES
Grand Bay	Rue Somerset	5 203	5 344	St. Isidore	Tracadie	1 052	1 091
Hanwell	Corbett Centre, Fredericton	4 923	4 942	Stanley	Centre commercial Brookside, Fredericton	1 026	1 070
Loch Lomond	Vallée de Kennebecasis	4 113	4 215	Charlo	Dalhousie	941	1 016
St. George	Boulevard Fairville, Saint John	3 711	3 816	Boiestown	Devon Park, Fredericton	936	864
Waasis	Oromocto	3 370	3 420	Renous	Newcastle	931	995
Cap-Pelé	Shediac	3 335	3 358	Grande-Anse	Caraquet	927	953
Cocagne	Shediac	3 299	3 270	Black's Harbour	Boulevard Fairville, Saint John	918	900
Shediac	Shediac	2 993	2 995	Cambridge Narrows	Sussex	916	1 043
Norton	Sussex	2 973	3 098	Harcourt	Richibucto	903	982
Aulac	Sackville	2 911	1 974	Richibouctou Village	Richibucto	875	804
Perth Andover	Grand Falls	2 901	1 163	Ste Anne De Madawaska	Edmundston	861	843
Salisbury	Rue Mountain, Moncton	2 901	3 078	Belledune	Beresford	847	970
Petit Rocher	Beresford	2 785	2 887	St. Martins	East Point, Saint John	829	803
Port Elgin	Sackville	2 707	2 118	Allardville	Bathurst	811	895
Memramcook	Promenade Elmwood, Moncton	2 590	2 514	Baie-Sainte-Anne	Chatham	784	836
Irishtown	Promenade Elmwood, Moncton	2 510	2 718	Welsford	Rue Somerset	781	769
Petitcodiac	Sussex	2 427	2 453	Doaktown	Devon Park, Fredericton	756	842
Lameque	Shippagan	2 266	2 290	Clair	Edmundston	750	1 026
Grand Manan	East Point, Saint John	2 211	2 245	Public Landing	East Point, Saint John	738	788
Florenceville	Woodstock	2 091	2 109	Douglas Harbour	Oromocto	655	709
Paquetville	Caraquet	2 088	2 223	Arthurette	Grand Falls	653	602
St-Quentin	Grand Falls	2 006	2 086	Gagetown	Oromocto	652	607
Mactaquac	Centre commercial Brookside, Fredericton	1 986	2 032	McAdam	St. Stephen	644	591
Minto	Devon Park, Fredericton	1 974	1 971	Barnesville	Vallée de Kennebecasis	633	671
Hartland	Woodstock	1 942	1 898	Alma	Riverview	626	582
St-Antoine	Bouctouche	1 921	1 936	Canterbury	Woodstock	613	605
Grand Barachois	Shediac	1 901	1 940	Maissonnette	Caraquet	589	608
Rogersville	Chatham	1 805	1 766	Debec	Woodstock	557	602
Nackawic	Woodstock	1 795	1 731	Riverside-Albert	Riverview	538	531
Saint-Louis-de-Kent	Richibucto	1 759	1 821	Elsipogtog	Richibucto	533	-
Prince William	Rue York, Fredericton	1 748	1 710	Janeville	Bathurst	517	540
Brantville	Tracadie	1 716	1 927	Baie du Vin	Chatham	507	574
Chipman	Devon Park, Fredericton	1 565	1 549	South Tetagouche	Bathurst	484	545
Kingston	Vallée de Kennebecasis	1 535	1 563	Île de Campobello	St. Stephen	407	382
Penniac	Devon Park, Fredericton	1 502	1 730	Saint-Paul-de-Kent	Bouctouche	399	400
Harvey-Station	Devon Park, Fredericton	1 493	1 440	Saint-Arthur	Campbellton	354	504
Plaster Rock	Grand Falls	1 385	1 255	Pointe-Sapin	Richibucto	332	343
Sunny Corner	Newcastle	1 380	1 407	Riley Brook	Grand Falls	304	331
Hillsborough	Riverview	1 319	1 340	Juniper	Woodstock	286	291
Lepreau	Boulevard Fairville, Saint John	1 307	1 291	Manufacturer Agents	Siège social, Fredericton	177	338
Fredericton Junction	Oromocto	1 279	1 307	Leech	Tracadie	155	-
St. Leonard	Grand Falls	1 270	1 462				
Kedgwick	Campbellton	1 222	1 437				
Burton	Oromocto	1 216	1 262				
Zealand	Centre commercial Brookside, Fredericton	1 213	1 263				
Bath	Woodstock	1 153	1 172				
Blackville	Newcastle	1 141	1 149				
Balmoral	Dalhousie	1 135	1 244				
Youngs Cove	Vallée de Kennebecasis	1 119	1 116				
Centreville	Woodstock	1 075	1 070				
TOTAL DES VENTES PAR FRANCHISÉ						135,367 \$	134,951 \$
Épiceries							
Centre de distribution de Sobeyes						15 553	16 029
Centre de distribution de Loblaws						11 863	12 015
Kredl's Corner Market (2017) Ltd.						85	81
TOTAL DES VENTES DES ÉPICERIES						27 501 \$	28 125 \$

RAPPORT DE GESTION ET DU VÉRIFICATEUR

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction et les états financiers qui suivent relèvent de la responsabilité de la direction de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick (la Société). Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS). L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel sont conformes à ces états financiers.

La Société maintient les contrôles internes nécessaires conçus pour fournir une assurance raisonnable que des informations financières fiables et pertinentes sont produites et que les actifs sont bien protégés.

Le conseil d'administration de la Société est assisté dans ses responsabilités par son comité d'audit. Ce comité examine les états financiers et le rapport annuel et recommande leur approbation et rencontre périodiquement la direction et les auditeurs interne et externe au sujet des contrôles internes et de toutes les autres questions relatives à l'information financière.

KPMG, auditeur externe de la Société, a effectué un audit indépendant des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Le rapport de l'auditeur décrit la portée de cet audit indépendant et l'opinion exprimée.



Lori Stickles
PRÉSIDENT ET
CHEF DE LA DIRECTION



Jamie LeBlanc
VICE-PRÉSIDENT ET
CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

RAPPORT DE GESTION ET DU VÉRIFICATEUR

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Société des alcools du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Société des alcools du Nouveau-Brunswick (« la Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 2 avril 2023;
- l'état des résultats et du résultat global pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- l'état des variations des capitaux propres pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 2 avril 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de 52 semaines terminée à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE GESTION ET DU VÉRIFICATEUR

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

RAPPORT DE GESTION ET DU VÉRIFICATEUR

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.P. / S.R.L.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 23 juin 2023

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la situation financière
(en milliers)

2 avril 2023, avec informations comparatives du 3 avril 2022

	2 avril 2023	3 avril 2022
Actif		
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse	198 \$	189 \$
Comptes clients et autres débiteurs	13 009	13 371
Stocks	37 542	37 475
Charges payées d'avance	<u>2 398</u>	<u>1 597</u>
	53 147	52 632
<i>Actif à long terme</i>		
Immobilisations corporelles (note 4)	12 333	12 215
Immobilisations incorporelles (note 5)	2 744	3 277
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 6)	<u>41 599</u>	<u>46 878</u>
	<u>56 676</u>	<u>62 370</u>
<i>Actif total</i>	<u>109 823 \$</u>	<u>115 002 \$</u>
Passif		
<i>Passif à court terme</i>		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	24 727 \$	22 185 \$
Obligations locatives échéant à moins d'un an (note 6)	<u>6 845</u>	<u>6 578</u>
	31 572	28 763
<i>Passif à long terme</i>		
Obligation locative à long terme (note 6)	39 753	45 334
Allocations de retraite (note 7)	<u>2 135</u>	<u>2 107</u>
	<u>41 888</u>	<u>47 441</u>
<i>Passif total</i>	<u>73 460</u>	<u>76 204</u>
Participation de la province du Nouveau-Brunswick		
Capitaux propres	36 079	38 529
Cumul des autres éléments du résultat global	<u>284</u>	<u>269</u>
	<u>36 363</u>	<u>38 798</u>
<i>Total du passif et des capitaux propres</i>	<u>109 823 \$</u>	<u>115 002 \$</u>

Éventualités (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 Administrateur

 Administrateur

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats et du résultat global
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023, avec informations comparatives de l'exercice de 53 semaines clos le 3 avril 2022

État des résultat	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Ventes totales (note 9)	523 250 \$	519 884 \$
Moins : remises	<u>11 792</u>	<u>11 320</u>
Ventes nettes	511 458	508 564
Coût des ventes	<u>242 769</u>	<u>236 540</u>
Bénéfice brut	268 689	272 024
Autres produits	<u>3 224</u>	<u>3 111</u>
	271 913	275 135
Charges d'exploitation (note 10)	<u>72 103</u>	<u>76 435</u>
Résultat net	<u>199 810 \$</u>	<u>198 700 \$</u>

État du résultat global

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Résultat net	199 810 \$	198 700 \$
Autres éléments du résultat global		
Variations des hypothèses actuarielles relatives aux indemnités de retraite (note 7)	<u>15</u>	<u>269</u>
Autres éléments du résultat global	<u>15</u>	<u>269</u>
Résultat global	<u>199 825 \$</u>	<u>198 969 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des variations des capitaux propres
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023, avec informations comparatives de l'exercice de 53 semaines clos le 3 avril 2022

	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non répartis	Total des capitaux propres
<i>Solde au 28 mars 2021</i>	- \$	46 088 \$	46 088 \$
Résultat net	-	198 700	198 700
Autres éléments du résultat global	269	-	269
Résultat global	269	198 700	198 969
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	-	(206 259)	(206 259)
<i>Solde au 3 avril 2022</i>	269 \$	38 529 \$	38 798 \$
Résultat net	-	199 810	199 810
Autres éléments du résultat global	15	-	15
Résultat global	15	199 810	199 825
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	-	(202 260)	(202 260)
<i>Solde au 2 avril 2023</i>	284 \$	36 079 \$	36 363 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023, avec informations comparatives de l'exercice de 53 semaines clos le 3 avril 2022

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Fonctionnement		
Résultat net	199 810 \$	198 700 \$
Éléments hors trésorerie		
Dépréciation	8 524	8 575
Amortissement des immobilisations incorporelles	724	738
Perte d'immobilisations incorporelles	117	2 668
Perte d'immobilisations corporelles	45	-
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(5)	-
Augmentation (diminution) des indemnités de retraite	43	(121)
Part des intérêts des obligations locatives (note 6)	1 554	1 692
Variation du fonds de roulement hors caisse (note 8)	<u>2 036</u>	<u>(11 866)</u>
Encaisse générée par des activités de fonctionnement	212 848	200 386
Investissement		
Remboursements de Cannabis N.-B. Ltée	-	15 488
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 938)	(1 221)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(308)	(90)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	<u>5</u>	<u>8</u>
Encaisse nette disponible (utilisée) pour les investissements en immobilisations	(2 241)	14 185
Financement		
Paiements de location (note 6)	(8 338)	(8 316)
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	<u>(202 260)</u>	<u>(206 259)</u>
Encaisse nette utilisée pour les activités de financement	(210 598)	(214 575)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	9	(4)
Encaisse au début de l'exercice	<u>189</u>	<u>193</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>198</u></u> \$	<u><u>189</u></u> \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

1. Nature des activités et entité déclarante

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick (la « Société ») est une société d'État constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick et une entreprise publique telle qu'elle est définie par les Normes comptables pour le secteur public. L'entité mère qui, en définitive, exerce le contrôle est la province du Nouveau-Brunswick. Le siège social de la Société se trouve à Fredericton, au Nouveau-Brunswick et ses principales activités sont l'achat, la distribution et la vente de boissons alcooliques dans toute la province du Nouveau-Brunswick. La Société est exempte de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ces états financiers distincts ne comprennent pas les états financiers de la société détenue, Cannabis N.-B. Ltée (CNB), qui a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions le 3 juillet 2018. L'investissement a été comptabilisé au coût.

2. Base de préparation

a) Énoncé de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, ou « IFRS » publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les états financiers pour l'exercice clos le 2 avril 2023 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 23 juin 2023.

b) Exercice financier

L'exercice financier de la Société se termine le dimanche le plus près du 31 mars. Toute mention de 2023 et de 2022 représente respectivement les exercices clos le 2 avril 2023 et le 3 avril 2022. En vertu d'une convention comptable commune à l'industrie du commerce de détail, la Société suit un cycle de rapport de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice de 53 semaines. L'exercice clos le 2 avril 2023 comprend 52 semaines et l'exercice clos le 3 avril 2022 comprend 53 semaines. Habituellement, on compte une semaine supplémentaire tous les cinq ou six exercices financiers, en raison de la date de fin d'exercice variable de la Société. Le prochain exercice financier de 53 semaines aura lieu en 2028.

c) Base d'évaluation:

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est des avantages postérieurs à l'emploi qui sont évalués de la façon décrite ci-après. Ils sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables

a) Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers exige que la direction pose certains jugements, fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent l'application des conventions comptables et les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges et la présentation des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées et les années futures touchées.

Jugement important de la direction

Voici des jugements importants de la direction dans l'application des conventions comptables de la Société qui ont l'effet le plus important sur les états financiers.

Consolidation

La Société fait preuve de jugement pour déterminer si CNB est contrôlée et donc consolidée. La Société contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir sur la société détenue, qu'elle est exposée à des rendements variables ou qu'elle a des droits à cet égard, et qu'elle est en mesure de diriger les activités qui influent sensiblement sur le rendement de l'entité. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si la Société est exposée aux rendements variables ou si elle a droit à ceux-ci en raison de sa participation à CNB. La Société détient 100 % des actions ordinaires de CNB et exerce un contrôle direct sur les activités opérationnelles qui influent sensiblement sur le rendement de CNB, mais ne bénéficie d'aucun avantage ou exposition direct(e) aux rendements variables; par conséquent, en vertu de la norme IFRS 10, elle n'est pas tenue de procéder à une consolidation.

Dépréciation des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles

Le jugement sert à établir le regroupement d'actifs désignés comme des unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins des tests de la perte de valeur des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le niveau le plus bas auquel les entrées de trésorerie indépendantes sont générées. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail. De plus, le jugement est utilisé pour déterminer si un événement déclencheur nécessite la réalisation d'un test de perte de valeur.

Capitalisation des logiciels mis au point à l'interne

Il faut user de jugement pour distinguer les phases de recherche et de développement d'un nouveau projet de logiciel personnalisé et déterminer si les exigences de comptabilisation relatives à la capitalisation des coûts de développement sont respectées. Après la capitalisation, la direction surveille si ces exigences sont toujours respectées et s'il existe des indicateurs de perte de valeur des coûts capitalisés.

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

a) Recours à des estimations et au jugement (suite)

Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

Un jugement est nécessaire afin de déterminer si une option serait raisonnablement assurée d'être mise en œuvre. La Société tient compte de tous les faits et circonstances, y compris les pratiques antérieures et les frais qui seront encourus pour apporter des améliorations ou des modifications au titre des obligations locatives dans l'éventualité où une option de prolongation ne serait pas permise, afin de déterminer la durée du bail.

Un jugement est également nécessaire lorsque les taux d'intérêt implicites des baux ne sont pas disponibles. La Société utilise le taux d'emprunt différentiel du locataire pour mesurer la valeur actualisée des paiements de location restants. Si ce taux ne peut pas être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé; ce taux repose sur des faits et circonstances réels, l'emplacement géographique et les termes du bail de location de la propriété.

Estimations et hypothèses importantes

Voici les domaines dans lesquels les estimations et les hypothèses ont l'effet le plus important sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges de la Société. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents.

Vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

La Société est tenue d'estimer la durée de vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. La direction détermine la durée de vie utile estimative selon l'expérience historique et le modèle attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Étant donné que ces renseignements sont fondés sur des estimations et qu'ils sont sujets à changement, ils sont examinés à la fin de chaque année, l'effet de tout changement de l'estimation étant comptabilisé sur une base prospective.

Allocations de retraite

La Société estime les coûts et les passifs à comptabiliser au titre des allocations de retraite. Ces estimations sont fondées sur de l'information à jour concernant les coûts, les plans prévus et les taux d'actualisation. Les allocations de retraite accumulées reflètent la meilleure estimation faite par la Société du salaire, de l'indexation et de l'âge de la retraite des employés. Les calculs sont sensibles aux changements apportés aux hypothèses actuarielles et économiques concernant les résultats futurs.

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

b) Encaisse

L'encaisse comprend les espèces et les dépôts bancaires.

c) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est défini comme le coût moyen. La valeur nette de réalisation correspond à l'estimation du prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, moins les frais de vente applicables. Le coût comprend les dépenses engagées pour acquérir les stocks et les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le montant des stocks portés en charges au cours de l'exercice est indiqué comme coût des ventes dans les états des résultats et du résultat étendu.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend les coûts d'acquisition ou de construction ainsi que les coûts directement attribuables à l'intégration de l'actif au lieu et en l'état nécessaires à son utilisation dans les opérations. Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes ayant des durées de vie utile différentes, elles sont enregistrées et amorties séparément.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle.

Décomptabilisation

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lorsqu'il est aliéné ou lorsqu'aucun avantage économique futur ne devrait découler de l'utilisation continue de l'actif. Un gain ou une perte découlant de la décomptabilisation d'un actif est calculé comme la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif à la date d'aliénation et est inclus dans l'état des résultats et du résultat étendu des revenus de l'exercice dans lequel l'élément est décomptabilisé.

Coûts ultérieurs

La Société comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'une partie d'un tel élément lorsque ce coût est engagé s'il est possible que les avantages économiques futurs associés à l'élément soient dévolus à la Société et que le coût de l'article puisse être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés comme charges dans l'état des résultats et du résultat étendu au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

Dépréciation

La dépréciation d'un actif débute lorsqu'il est disponible, c'est-à-dire lorsqu'il est à l'endroit et en l'état nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière prévue par la direction. L'amortissement est imputé à l'état des résultats et du résultat étendu sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimative compte tenu de la valeur résiduelle estimative établie en fonction des taux annuels suivants :

Pavage	10 ans
Bâtiments	40 ans
Locatives	1 à 15 ans
Mobilier, agencements et équipement	5 ans
Automobiles	4 ans
Équipement de détail	5 ans
Équipement de réfrigération	10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail ou sur leur durée de vie utile estimative, selon la plus courte de ces deux périodes. Les immobilisations corporelles comprennent les biens achetés ou en construction, dont la totalité ou une partie pourraient ne pas être utilisée à la fin de l'exercice. Par conséquent, ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation. Les actifs qui ne sont pas utilisés totalisaient 214 \$ (484 \$ en 2022), dont 40 \$ (159 \$ en 2022) sont inclus dans les bâtiments, 105 \$ (284 \$ en 2022) sont inclus dans le mobilier, les agencements et l'équipement, et 69 \$ (41 \$ en 2022) est inclus dans l'équipement de réfrigération.

Perte de valeur

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société (immobilisations, actifs incorporels et actifs au titre du droit d'utilisation) sont examinées à la fin de chaque exercice afin de déterminer s'il existe une indication de perte de valeur. Dans l'affirmative, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont groupés en fonction de leurs unités génératrices de trésorerie (UGT), c'est-à-dire le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des « entrées » en espèces indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail.

La valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée de sa valeur d'utilité et de sa juste valeur diminuée des coûts estimés de la vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations présentes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

Les pertes de valeur constatées lors des périodes antérieures font l'objet d'une reprise si la valeur

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

recouvrable au cours d'une période ultérieure dépasse la valeur comptable. La perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de la dépréciation ou de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Au 2 avril 2023, une perte de valeur de 45 \$ valeur avait été enregistrée.

e) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels achetés et mis au point à l'interne, qui sont comptabilisés au coût et amortis sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée, car on considère que ces immobilisations ont une durée de vie utile limitée. Les durées de vie utile sont examinées à chaque date de clôture. La Société évalue la valeur comptable des immobilisations incorporelles en les soumettant à un test de dépréciation sur une base annuelle. Au 2 avril 2023, une perte de valeur de 117 \$ avait été enregistrée. Les logiciels sont amortis sur une base linéaire sur une période de 10 ans. Inclus dans les immobilisations incorporelles sont les actifs qui ne sont pas utilisés de 231 \$ (90 \$ en 2022). Ces actifs ne font l'objet d'aucun amortissement.

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

f) Biens immobiliers loués

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est ou contient un bail. Un contrat est ou contient un bail si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Société utilise la définition de bail de l'IFRS 16.

Les baux sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et donnent lieu à un passif correspondant à la date de début du bail.

La Société a choisi de ne pas séparer les éléments non locatifs et de comptabiliser le bail et les éléments non locatifs associés comme un seul élément locatif.

Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période. Les obligations de location comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes de fait), moins toute incitatif à la location à recevoir;
- les loyers variables qui sont basés sur un indice (indice des prix à la consommation) ou un taux;
- les sommes que le locataire est censé devoir payer en vertu des garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option;
- le paiement de pénalités pour résiliation du bail, si la durée du bail reflète l'exercice de cette option par le locataire.

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

f) Biens immobiliers loués (suite)

Les obligations locatives sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les paiements au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé. Celui-ci détermine son taux d'emprunt marginal en utilisant le taux d'emprunt marginal de la province du Nouveau-Brunswick pendant la durée des baux.

Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements futurs de location résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation, par la Société, de la somme qui devrait être payable en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, lorsque la Société modifie son évaluation quant à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation ou lorsqu'il y a une révision du paiement de location fixe de fait.

Lorsqu'une obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est enregistré en résultat si la valeur comptable de cet actif a été ramenée à zéro.

Les actifs du droit d'utilisation sont évalués au coût et se composent des éléments suivants :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative;
- tout paiement de location effectué au plus tard à la date du début de la location, moins tout incitatif à la location reçu;
- tout coût direct initial;
- les coûts de restauration.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du bail. Dans le cas de la Société, il s'agit de bâtiments qui sont amortis sur 15 à 20 ans selon la durée du bail.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droit d'utilisation et les obligations locatives pour les actifs de faible valeur et les baux à court terme. Elle comptabilise les paiements associés à ces baux en charges sur une base linéaire sur la durée du bail.

g) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou l'émission des instruments financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat.

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

h) Classification et évaluation des actifs financiers

La méthode de classification et d'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique selon lequel ces actifs sont gérés et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués selon l'une des méthodes suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (« JVBAERE »), ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »).

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier est évalué à la JVBAERE s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu selon un modèle économique dans lequel les actifs sont gérés de manière à atteindre un objectif particulier, à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier doit être évalué à la JVBRN à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la JVBAERE.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société détermine qu'il y a eu modification de son modèle économique de gestion des actifs financiers. À l'heure actuelle, la Société comptabilise son encaisse et ses comptes clients et ses autres débiteurs au coût amorti dans les actifs.

Les passifs financiers sont évalués et classés dans l'une des deux catégories suivantes : le coût amorti ou la JVBRN. À l'heure actuelle, la Société comptabilise ses comptes fournisseurs et autres créditeurs, comme étant des passifs financiers évalués au coût amorti.

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

h) Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

Décomptabilisation

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou que les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels sont transférés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée, ou d'une transaction où la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle des actifs financiers. La différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée en résultat.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise les provisions pour pertes de crédit attendues (« PCA ») sur les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la JVBRN.

La Société évalue les provisions pour pertes à un montant égal aux PCA pour la durée de vie, sauf dans le cas des éléments suivants, pour lesquels elles sont évaluées comme des PCA à 12 mois :

- les instruments financiers dont le risque de crédit est jugé faible à la date de clôture;
- les autres instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale.

Les PCA sur 12 mois correspondent à la portion des PCA qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les PCA pour la durée de vie s'entendent des PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie.

Évaluation des PCA

Les PCA sont une estimation des pertes de crédit pondérée en fonction des probabilités. Elles sont évaluées comme suit :

- actifs financiers qui ne sont pas dépréciés à la date de clôture : à la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c.-à-d. la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à l'entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir);

actifs financiers qui sont dépréciés à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

h) Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

À chaque date de clôture, la Société vérifie si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés. Un actif financier est « déprécié » lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Présentation d'une provision pour PCA dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes relatives aux actifs financiers évaluées au coût amorti sont déduites des valeurs comptables brutes des actifs.

i) Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses jugées nécessaires pour éteindre l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation qui tient compte des évaluations présentes du marché de la valeur temporelles de l'argent et du risque propre à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

j) Avantages postérieurs à l'emploi

Allocations de retraite

Les employés de l'unité de négociation ont droit à une allocation de retraite fondée sur les années de service et le taux de rémunération au cours de l'année de la retraite ou du décès. Ce programme est financé dans l'année où l'allocation est versée. Le coût de l'allocation de retraite gagnée par les employés est déterminé sur une base actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata services et de la meilleure estimation faite par la direction de l'augmentation des salaires et de l'âge dès la retraite des employés.

Les hypothèses importantes utilisées dans le calcul du passif sont les suivantes :

	2 avril 2023	3 avril 2022
Taux d'actualisation	4,9%	4,1%
Augmentations salariales futures	2,3%	2,3%
Âge de la retraite	Varie selon l'âge actuel du participant	

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

j) Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Régime de retraite

Les employés de la Société sont membres du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick, un régime de retraite interentreprises à risques partagés. Les cotisations sont versées à la fois par la Société et par les employés. Étant donné qu'il n'est pas facile de fournir l'information suffisante pour tenir compte de la participation de la Société au régime à l'aide de la comptabilité des régimes de retraite à prestations déterminées, ces états financiers ont été préparés au moyen de la comptabilité des régimes de retraite à cotisations déterminées. La Société n'a aucune responsabilité à l'égard de tout passif non capitalisé, et n'a aucun droit à un excédent, pour le régime lié aux employés actuels ou anciens. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice ont totalisé 3 269 \$ (3 180 \$ en 2022). Les cotisations versées par la Société aux fins de ce régime devraient atteindre environ 12 % de la rémunération admissible en 2024.

La Société maintient un plan de contribution pour ses employés à temps partiels et saisonniers. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 61 \$ (37 \$ en 2022).

k) Produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. La Société comptabilise un produit lorsqu'il transfère le contrôle d'un bien à un client. Dans le cas des contrats qui permettent au client de restituer un élément, les produits sont comptabilisés lorsqu'il est fort probable qu'une reprise importante du montant du produit cumulatif comptabilisé n'aura pas lieu. La Société comptabilise les produits au moment où la vente a lieu ou lorsque les biens sont livrés aux clients.

l) Rabais des fournisseurs

La Société enregistre la contrepartie en espèces reçue des fournisseurs comme réduction du coût des stocks connexes ou, si les stocks connexes ont été vendus, au coût de production des produits.

m) Normes et interprétations non encore appliquées

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications aux normes et d'interprétations de normes ont été publiées par l'IASB et l'IFRIC, dont l'application est en vigueur pour les périodes commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date. La Société ne s'attend pas à ce que la mise en œuvre de ces nouvelles déclarations comptables ait un impact significatif sur ses conventions comptables.

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

4. Immobilisations corporelles

	Terrain	Pavage	Bâtiments	Améliorations locales	Mobilier, agencements et équipement	Automobiles	Équipement de détail	Équipement de réfrigération	Total
Coût									
Solde au 28 mars 2021	23 \$	450 \$	11 424 \$	6 214 \$	26 515 \$	443 \$	1 350 \$	3 766 \$	50 185 \$
Ajouts	-	4	593	12	566	-	-	46	1 221
Cessions	-	-	-	(20)	(290)	-	(7)	(43)	(360)
Solde au 3 avril 2022	23 \$	454 \$	12 017 \$	6 206 \$	26 791 \$	443 \$	1 343 \$	3 769 \$	51 046 \$
Solde au 3 avril 2022	23 \$	454 \$	12 017 \$	6 206 \$	26 791 \$	443 \$	1 343 \$	3 769 \$	51 046 \$
Ajouts	-	37	105	455	1 215	47	-	79	1 938
Cessions	-	-	-	-	(55)	(52)	-	-	(107)
Solde au 2 avril 2023	23 \$	491 \$	12 122 \$	6 661 \$	27 951 \$	438 \$	1 343 \$	3 848 \$	52 877 \$
Amortissement cumulé									
Solde au 28 mars 2021	- \$	388 \$	6 677 \$	2 882 \$	22 770 \$	387 \$	1 348 \$	2 914 \$	37 366 \$
Dépréciation	-	8	192	316	1 078	33	3	187	1 817
Cessions	-	-	-	(20)	(284)	-	(8)	(40)	(352)
Solde au 3 avril 2022	- \$	396 \$	6 869 \$	3 178 \$	23 564 \$	420 \$	1 343 \$	3 061 \$	38 831 \$
Solde au 3 avril 2022	- \$	396 \$	6 869 \$	3 178 \$	23 564 \$	420 \$	1 343 \$	3 061 \$	38 831 \$
Dépréciation	-	10	203	333	1 021	27	-	181	1 775
Cessions	-	-	-	-	(10)	(52)	-	-	(62)
Solde au 2 avril 2023	- \$	406 \$	7 072 \$	3 511 \$	24 575 \$	395 \$	1 343 \$	3 242 \$	40 544 \$
Valeurs comptables									
Au 3 avril 2022	23 \$	58 \$	5 148 \$	3 028 \$	3 227 \$	23 \$	- \$	708 \$	12 215 \$
Au 2 avril 2023	23 \$	85 \$	5 050 \$	3 150 \$	3 376 \$	43 \$	- \$	606 \$	12 333 \$

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

5. Immobilisations incorporelles

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Logiciel		
Coût		
Solde d'ouverture	12 128 \$	14 706 \$
Ajouts	308	90
Perte de valeur	(117)	(2 668)
Solde de fermeture	12 319	12 128
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	8 851	8 113
Amortissement	724	738
Solde de fermeture	9 575	8 851
Valeur comptable	2 744 \$	3 277 \$

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

6. Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

La Société loue plusieurs magasins de détail, et certains baux contiennent des options de prolongation pouvant être exercées par la Société. À la date du début de la période de location, la Société a conclu qu'il n'était pas raisonnablement certain qu'elle puisse exercer les options de prolongation des baux et, par conséquent, les options de renouvellement n'ont pas été prises en considération pour l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives.

Actifs au titre du droit d'utilisation

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Coût		
Solde d'ouverture	67 055 \$	64 403 \$
Ajouts	<u>1 470</u>	<u>2 652</u>
Solde de fermeture	68 525	67 055
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	20 177	13 419
Dépréciation	<u>6 749</u>	<u>6 758</u>
Solde de fermeture	<u>26 926</u>	<u>20 177</u>
Valeur comptable	<u><u>41 599</u></u> \$	<u><u>46 878</u></u> \$

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

6. Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives (Suite)

Obligations locatives

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Solde d'ouverture	51 912 \$	55 884 \$
Ajouts	1 470	2 652
Paiements de location	(8 338)	(8 316)
Charge d'intérêts des obligations locatives	1 554	1 692
Solde de fermeture	<u>46 598 \$</u>	<u>51 912 \$</u>
Obligations à court terme	6 845 \$	6 578 \$
Obligations à long terme	<u>39 753</u>	<u>45 334</u>
	<u>46 598 \$</u>	<u>51 912 \$</u>

Échéance des obligations locatives

L'analyse par échéance des paiements actualisés s'établit comme suit :

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Montant exigible en un an ou moins	6 845 \$	6 578 \$
Entre un an et cinq ans	22 449	28 030
Plus de cinq ans	<u>17 304</u>	<u>17 304</u>
	<u>46 598 \$</u>	<u>51 912 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

7. Allocation de retraite

Conformément à la directive de la province du Nouveau-Brunswick et avec l'approbation du conseil d'administration, l'accumulation de prestations de retraite a cessé pour les employés non syndiqués à compter du 30 juin 2013. Le programme demeure en vigueur pour les employés de l'unité de négociation en attendant les directives de la province du Nouveau-Brunswick. Une évaluation actuarielle complète du régime a été achevée au 2 avril 2023.

Les renseignements relatifs au régime sont les suivants :

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Solde d'ouverture	2 107 \$	2 497 \$
Coût des services rendus au cours de la période	115	50
Frais d'intérêts	88	73
Prestations versées	(160)	(244)
Modification des hypothèses financières	(15)	(269)
Solde de clôture	<u><u>2 135 \$</u></u>	<u><u>2 107 \$</u></u>

8. Variation du fonds de roulement hors caisse

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Comptes clients et autres débiteurs	362 \$	677 \$
Stocks	(67)	(3 368)
Charges payées d'avance	(801)	417
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	2 542	(9 592)
	<u><u>2 036 \$</u></u>	<u><u>(11 866) \$</u></u>

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

9. Ventes

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Bière	218 059 \$	218 453 \$
Spiritueux	125 019	122 849
Vin	113 283	114 094
Panachés et cidres	66 424	63 982
Produits non alcoolisés	465	506
	<u>523 250 \$</u>	<u>519 884 \$</u>

10. Charges d'exploitation

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2023 (53 semaines)
Frais de personnel	43 454 \$	41 635 \$
Dépréciation et amortissement	9 248	9 313
Services financiers	6 555	6 197
Services	4 976	4 839
Frais d'occupation et fournitures	3 536	3 602
Technologie	2 357	2 059
Autre	1 977	8 790
	<u>72,103 \$</u>	<u>76,435 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

11. Objectifs et politiques de gestion du risque financier

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société gère ce risque en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour s'acquitter de ces obligations. Les comptes créditeurs sont dus dans un délai d'un an. Les obligations locatives futures de la Société, non actualisées, se répartissent comme suit :

	2 avril 2023 (52 semaines)	3 avril 2022 (53 semaines)
Montant exigible en un an ou moins	8 210 \$	8 114 \$
Entre un an et cinq ans	30 228	33 323
Plus de cinq ans	<u>18 900</u>	<u>18 900</u>
	<u>57 338 \$</u>	<u>60 337 \$</u>

b) Risque de change

Pour la préparation des états financiers, les opérations sur devises autres que le dollar canadien sont enregistrées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. La Société est exposée au risque de change sur les achats libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien. Les monnaies qui donnent lieu à ce risque sont principalement le dollar américain et l'euro. La direction a atténué ce risque en limitant le nombre d'opérations d'achat en devises étrangères.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte parce qu'un client ne s'acquitte pas d'une obligation. L'exposition de la Société est liée à la valeur des comptes clients et autres débiteurs. La Société a réduit l'exposition à ce risque en limitant l'accès au crédit et les relations contractuelles avec les partenaires commerciaux. En date du 2 avril 2023, il n'y a pas de comptes débiteurs financiers importants de plus de 30 jours et aucun compte client ne représente plus de 10 % du total des comptes débiteurs.

d) Gestion du capital

La Société n'a pas de capital-actions ou de dette à long terme. Elle définit son capital comme étant l'encaisse et les capitaux propres. Ses principaux objectifs en matière de gestion du capital consistent à disposer d'assez de liquidités pour pouvoir honorer ses obligations financières et maximiser les rendements au profit de la province du Nouveau-Brunswick.

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

12. Éventualités

La Société est visée par plusieurs actions judiciaires et impliquée dans d'autres affaires dans le cours normal de ses activités. L'issue de ces actions et la décision des tribunaux à cet égard ne peuvent pas être déterminées à l'heure actuelle. Par conséquent, les états financiers ne reflètent aucune provision pour ces actions. Les règlements, s'il y a lieu, relatifs à ces éventualités seront comptabilisés dans la période où chaque règlement aura lieu. La direction a réduit ce risque en maintenant la couverture d'assurance requise.

La Société indemnise ses administrateurs et ses dirigeants en cas de réclamations raisonnables engagées ou de pertes raisonnables subies dans l'exécution de leurs fonctions pour la Société.

13. Opérations entre apparentés

La partie exerçant le contrôle ultime de la Société est la province du Nouveau-Brunswick. Les distributions à la province du Nouveau-Brunswick sont indiquées dans l'état des variations des capitaux propres. En vertu du principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État provinciaux. Les transactions avec ces entités sont effectuées dans le cours normal des activités et sont enregistrées à la valeur d'échange, sauf indication contraire dans les présents états financiers.

La Société fournit des services à CNB, qui sont attribués à la Société par le biais d'un accord de service partagé. Ces services englobent le capital humain dans les domaines de la gestion de haute direction; la gouvernance d'entreprise; la gestion de biens; les services de technologie de l'information; la conformité stratégique; les services financiers; la communauté et la mobilisation; et la portion connexe des avantages sociaux. De plus, la Société répartit les frais d'occupation à CNB pour une partie de l'espace occupé par les employés de CNB. Ces opérations sont comptabilisées selon le principe du recouvrement des coûts et sont comptabilisées à titre de réduction des dépenses liées aux Salaires – administration, aux Avantages sociaux et aux Loyers. Au cours de l'exercice clos le 2 avril 2023, la Société a facturé à CNB la somme de 1 494 \$ (1 024 \$ en 2022), soit \$1 245 \$ (912 \$ en 2022) au titre des Salaires – administration et 249 \$ (112 \$ en 2022) au titre des Loyers et des frais d'occupation.

Les comptes clients et autres débiteurs comprennent une somme de 194\$ (107 \$ en 2022), qui représente la portion courante de l'allocation de services partagés décrite ci-dessus. Le montant total non remboursé ne rapporte pas d'intérêt et n'est pas garanti, et il n'y a pas de durée de remboursement déterminée. Le montant dû à la SANB par CNB est considéré comme une créance courante et le remboursement est garanti aux termes d'un accord entre CNB et la Société de gestion du cannabis.

Ces opérations sont comptabilisées au montant réel de la contrepartie, tel qu'établi et convenu par les apparentés.

ÉTATS FINANCIERS 2022 – 2023

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

Exercice de 52 semaines clos le 2 avril 2023

13. Opérations entre apparentés (suite)

Rémunération du personnel de gestion clé

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction sont considérés comme des membres clés du personnel de gestion. La rémunération et les avantages sociaux totaux se chiffraient à 1 725 \$ (1 682 \$ en 2022).